



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

الإتحاد الجزائري لكرة القدم



Ligue de Wilaya de Football de Saida

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

**PROCES -VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE**

**N° 18 DU 18 MARS 2024**

**SAISON SPORTIVE 2023 /2024**

PRESIDENT : KHLAFAOUI HACHEMI  
SECRETARE : KADDOURI MOHAMED  
MEMBRE : BOUMADANI DJELLOUL  
MEMBRE ; ALLOUI MOKHTAR

**ORDRE DU JOUR**

1)- COURRIER.

\*Néant

**Note Importante**

**ARTICLE 144 : DES REGLEMENTS GENERAUX**

LES AVERTISSEMENTS DONT LE NOMBRE EST INFERIEUR OU EGAL A TROIS (03) INFLIGES A UN JOUEUR AVANT LA DATE DU 1<sup>ER</sup> MATCH DE LA PHASE RETOUR SONT ANNULES .LA SANCTION POUR UN MATCH FERME RELATIVE A QUATRE (04) AVERTISSEMNTS INFLIGES A UN JOUEUR RESTE MAINTENUE , ET ELLE EST REPORTEE A LA PHASE RETOUR.

A LA FIN D'UNE SAISON SPORTIVE ET A L'EXCEPTION DES AMENDES FINANCIERES ,LES AVERTISSEMENTS INFLIGES AUX JOUEURS ET LES SANCTIONS RELATIVES A LA SUSPENSION D'UN MATCH FERME SONT ANNULES .ILS NE SONT PAS REPORTES POUR LA SAISON SUIVANTE.

# TRAITEMENTS DES AFFAIRES

## 15° JOURNEE SENIORS

### AFFAIRE N° 96 /2024 RENCONTRE AFJTT-JSOD DU 15/03/2024

#### JOUEURS AVERTIS

FEKIH AZIZ	LIC 0582	AFJTT	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
MERABET BENHALIMA ABDELAZIZ	LIC 0934	AFJTT	POUR JEU DANGEREUX

### AFFAIRE N° 97 /2024 RENCONTRE ESS-IRBDT DU 15/03/2024

#### PARTIE ARRETEE

-VU LA FEUILLE DE MATCH.

-VU LE RAPPORT DE L'ARBITRE ,

-VU LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AU MATCH ,

\* Attendu que la partie n'a pas eu sa durée réglementaire .

\* Attendu que l'arbitre Directeur signale sur la feuille de match ;et confirme dans son rapport avoir arrêté la rencontre à la 71 Mn de jeu ,au moment ou le score était comme suit : ESS (00) IRBDT (01) et ce suite au refus de l'équipe ES SAIDA de reprendre le jeu en demandant à l'arbitre d'enregistrer des réserves techniques au niveau des vestiaires ce qui est contradictoire à la réglementation.

- Attendu que le commissaire au match confirme dans son rapport que l'équipe de L'E S SAIDA refuse de reprendre le jeu .
- Attendu que l'arbitre a donné a laps de temps reglementaire pour la reprise de jeu.

PAR CES MOTIFS : la commion DECIDE ; ( Art 62 des R.G)

- MATCH PERDU PAR PENLITE AU CLUB ES SAIDA , POUR EN ATTRIBUER LE GAIN DU MATCH AU CLUB IRB DOUIT THABET QUI MARQUE TROIS (03) POINTS ET UN SCORE DE TROIS (03) A ZERO (00).
- DEFALCATION DE SIX (06) POINTS AU CLUB ES SAIDA PLUS UNE AMENDE DE QUINZE MILLE DINARS (15 000 00 DA) AU CLUB DE L'E S SAIDA.

#### JOUEURS EXPULSES

SAKA ABDELALI	LIC 0045	ESS	Pour cumul de cartons 1 <sup>er</sup> AV (JD) 2°AV (JD) et signalé pour insultes envers officiel (Arbitre Directeur) TROIS (03) Matcchs de suspension ferme +5 000 00 DA amende
BENAZOUZ AMEUR	LIC 0015	ESS	Pour cumul de cartons 1 <sup>er</sup> AV (CAS) 2°AV (CD) UN (01) Match de suspension ferme + une amende de 5 000 00 DA (Cinq Mille Dinars).

#### JOUEURS AVERTIS

TECHROUKA MOKHTAR	LIC 0205	ESS	Pour contestation de décision Cinq mille Dnars ( 5 000 00 DA) Amende
ATTOU REDOUANE	LIC 0207	ESS	POUR JEU DANGEREUX
OTMANI HADJ KHELIFA	LIC 0017	ESS	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
RABOUT MOSSA	LIC 0130	IRBDT	POUR JEU DANGEREUX
ZAOUI AHMED	LIC 0276	IRBDT	Pour contestation de décision Cinq mille Dnars ( 5 000 00 DA) Amende

### AFFAIRE N° 98/2024 RENCONTRE IRBML-USMS DU 15/03/2024

#### JOUEUR AVERTI

HADJADJ MOURAD	LIC 0103	IRBML	POUR JEU DANGEREUX
----------------	----------	-------	--------------------

### AFFAIRE N° 99/2024 RENCONTRE CAL-NRASM DU 15/03/2024

#### JOUEURS AVERTIS

NABI KHALED	LIC 0236	CAL	POUR JEU DANGEREUX
BECHAREF HOUARI	LIC 0027	NRASM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BEKADDOUR SEDDAM	LIC 0186	NRASM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
BELHADI TAHAR	LIC 0028	NRASQM	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

**AFFAIRE N° 100/2024 RENCONTRE IRBOK-HILLEL DU 16/03/2024****JOUEURS AVERTIS**

DELA A RAYANE	LIC 0335	HILLEL	POUR JEU DANGEREUX
ZIANI ABDELGHANI	LIC 0529	HILLEL	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF
KHEDDA MOSTAFA	LIC 0293	IRBOK	POUR COMPORTEMENT ANTI SPORTIF

**AFFAIRE N° 101/2024 RENCONTRE ASSY-TBS DU 16/03/2024****RIEN A SIGNALER**

<b>SANCTIONS</b>	<b>MOMBRE</b>
Avertissements	13
Expulsions	02
Contestation de Décision	02
Forfaits	00
Amendes	35 000 00 DA

**PRESIDENT**  
**H.KHALFAOUI**